

Clotilde Pascual, *Espagne*

## Le passeur vu depuis le cartel de la passe

Nous savons que, dans le dispositif du cartel de la passe fondé par Lacan, la figure et le rôle du passeur sont cruciaux. Le choix du passeur par son analyste (AME) est un acte de l'analyste qui, par son intervention, signale que l'analysant nommé passeur se trouve lui-même dans un moment de passe. Et c'est à se trouver dans ce moment de passe qu'il peut écouter le témoignage d'un passant qui à son tour veut témoigner d'un virage au désir de l'analyste dans son analyse, bien qu'il se trouve pourtant dans le moment de passage d'analysant à analyste. Comme le dit Lacan, « l'acte psychanalytique [...] nous le supposons du moment électif où le psychanalysant passe au psychanalyste <sup>1</sup> ».

Alors, nommer passeur est un moment constituant pour l'analysant ainsi nommé et c'est aussi souligner l'intervention d'un analyste (AME). C'est un moment de virage et d'effet d'interprétation. C'est, comme Trinidad Sanchez-Biezma de Lander nous le dit dans l'un de ses textes, essayer de répondre à la question : « Quel type de sujet peut surgir possédant la capacité d'écouter une voix porteuse d'un savoir, sans qu'il s'agisse du sien, et porteuse d'un désir, qui ne soit pas commun <sup>2</sup> ? »

En effet, le passeur est celui qui écoute le témoignage du passant et le fait « passer » au cartel de la passe devant « recueillir » ce témoignage depuis le filtre du passeur et conclure s'il s'est trouvé dans l'historisation du passant un passage au désir de l'analyste et une répercussion de ce désir dans sa pratique clinique et sa vie personnelle.

1. J. Lacan, « Comptes-rendus, point V », *Ornicar?*, n° 29, 1967, dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 375.

2. T. Sanchez-Biezma de Lander, « Le métier de passeur », *Wunsch*, n° 10, Bulletin international de l'École de psychanalyse des Forums du Champ lacanien, p. 60.

Maintenant, je veux essayer de situer quelques observations à partir du cartel de la passe, plus concrètement à partir de la position de membre d'un cartel de la passe durant la période 2008-2010 où nous avons écouté six passes. J'ai déjà traité ce sujet dans un texte publié dans *Wunsch* cité plus haut.

Premier constat : les passeurs entendus démontraient qu'en effet ils avaient été capables d'écouter un témoignage portant un savoir qui n'était pas le leur et qu'ils essayaient de le faire passer comme un texte, par rapport auquel ils cernaient ce que le passant avait présenté comme son propre discours et avec son style de passe. Ces deux points me semblent essentiels pour rendre compte du fait qu'ils n'avaient pas écouté le passant depuis la position d'analyste, mais à une place de « témoin » d'un témoignage qu'ils essayaient de transmettre le plus fidèlement possible.

Dans la majeure partie des témoignages entendus, le passeur s'effaçait comme sujet afin que le témoignage soit le plus fidèle possible. Mais dans d'autres cas, quoique rares, le passeur voulait dire beaucoup du matériel du témoignage pour compenser l'impossible à cerner comme effet de « passe » ce moment de virage au désir de l'analyste. Concernant le « pouvoir dire beaucoup », le passeur avait entendu le passant pendant de nombreuses heures et le cartel a été surpris de ce temps employé qui constatait « l'impasse » du témoignage et la difficulté du passeur à accepter cette « impasse ». De ce fait, le cartel dans son ensemble a pensé que le témoignage du passeur auprès du passant ne devait pas excéder – si cela était possible – une heure, même en tenant compte du fait que chaque passe est singulière et que parfois il est nécessaire d'allonger quelque peu le temps ou d'écouter deux fois le même passeur, comme cela s'est fait dans ce cartel.

À l'autre extrême, se trouvaient les passeurs qui faisaient un exposé beaucoup plus bref pour se protéger de leurs interprétations ou éviter de se laisser aller à leur propre subjectivité. De même, ils remplissaient cette fonction avec les notes qu'ils avaient prises et les apportaient au cartel, mais ils les laissaient presque toujours de côté au fur et à mesure que le témoignage se construisait, ou bien s'en servaient seulement pour des précisions de dates.

Les membres du cartel, de leur côté, avaient un rôle actif, questionnant sur les points restés obscurs, ou faisant un deuxième entretien

avec le même passeur pour reprendre ces points restés confus lors du premier exposé ou très différents du témoignage de l'autre passeur du même passant.

De l'écoute de deux passeurs se vérifiait l'importance de les entendre tous les deux pour un même témoignage. Nous pouvions ainsi repérer les nuances différentes qui pouvaient en surgir. Mais aussi parce que dans l'écoute d'un deuxième passeur nous pouvions conclure sur quelque chose de déjà entendu une première fois avec le passeur précédent. Cela a permis de discerner si les effets imaginaires de l'écoute n'avaient pas empêché de mieux situer les moments de passe du passant <sup>3</sup>.

De tout cela, nous déduisons que, pour le cartel de la passe, ce que le passeur peut transmettre avec l'objectif de pouvoir élucider, de nommer ou non AE un passant, est crucial. Le passeur est la « plaque sensible » de la passe, comme nous le disait Lacan, mais on a besoin, bien sûr, que le cartel de la passe, c'est-à-dire les membres de ce cartel puissent être à la hauteur de ce qu'on leur demande, à savoir qu'ils puissent écouter et arriver à une conclusion sans que les effets imaginaires ou de fixation à une *doxa* théorique les empêchent de tenir compte du plus important, le passage à un désir d'analyste, avec ce que cela comporte. Mais il est évident qu'il y a une contingence, déjà traitée dans beaucoup de textes, les variables que tous les discours portent en eux, qui empêchent qu'il y ait une passe idéale, et une non-nomination d'AE n'implique pas qu'il n'y ait pas eu des moments de passe, mais que le passeur ou le cartel n'ont pas pu ou su les écouter, parce qu'il n'y a pas de transmission idéale non plus.

C'est précisément cette procédure de la passe, pas idéale, dont nous pouvons penser qu'elle est en vigueur dans sa fonction de « rappel » de l'acte analytique, qui tend à l'oubli ou à l'horreur de l'acte comme défense devant ce qui ne peut pas s'établir *a priori*, soit dans l'analyse où une interprétation a son effet « après coup », soit dans la passe même, et ses effets sur tous les membres impliqués, mais bien sûr surtout sur le passant qui a témoigné, qu'il soit nommé AE ou pas.

3. D. Silvestre, C. Pascual et T. Sanchez-Biezma de Lander, « Remarques sur le passeur et ses répliques », contribution des cartels de la passe, 2008-2010, cartel n° 2, *Wunsch*, n° 10, p. 57-60.